



PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Valence, le 15 mars 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHANTIER D'AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DES COULEURES : CONDITIONS D'ACCÈS ET DE CIRCULATION À COMPTER DU 20 MARS 2024

À partir du 20 mars 2024, les travaux d'aménagement du carrefour des Couleures entrent dans une nouvelle étape. De nouveaux axes sont mis en service afin d'améliorer les accès à la zone commerciale et de fluidifier les conditions de circulation.

UN RÉSEAU LOCAL LIBÉRÉ

L'étape précédente a permis de conduire à terme de nombreuses réalisations : la requalification de l'extrémité de l'avenue de Romans avec un nouveau bassin d'assainissement, le reprofilage de la rue André Boule, la création du nouveau giratoire Boule et la finalisation de la 2^e moitié du barreau de liaison sous l'ouvrage d'art n°2.

Deux nouvelles bretelles du réseau routier national ont été créées. Une bretelle de sortie de la RN7 Nord vers le giratoire Boule pour les usagers venant du Nord et désirant accéder à la zone des Couleures et à l'avenue de Romans. Une bretelle d'insertion vers la RN7 Sud depuis le giratoire Boule pour les usagers quittant le secteur.

Cabinet du Préfet

Service départemental de la communication interministérielle

Tel : 06 77 18 96 78 - 07 85 77 63 10 - 07 87 01 99 92 -

Mél : pref-communication@drome.gouv.fr



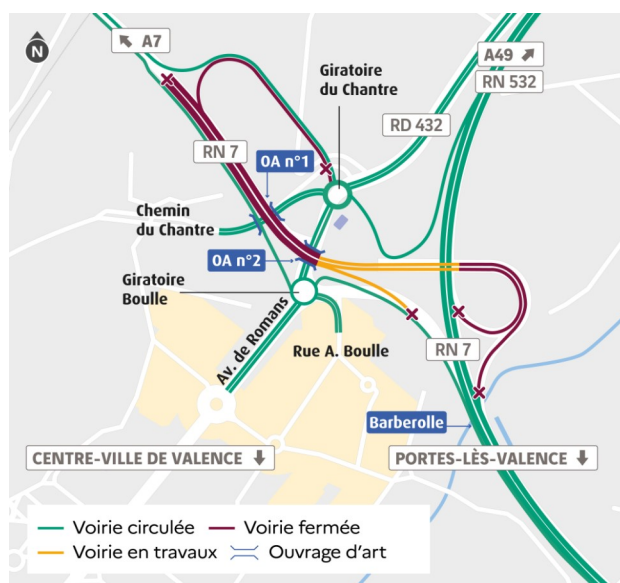
Préfet de la Drôme



@Prefet26



Étape 8 actuelle



Étape 9 à compter du 20 mars

Le giratoire Boule étant opérationnel, l'ancien giratoire provisoire ne sera plus emprunté.

Nature des travaux à venir

La prochaine étape concerne les derniers travaux nécessaires à la reconnexion des liaisons directes entre la RN7 et la RN532, ainsi que la bretelle de sortie de la RN7 Nord vers le giratoire du Chantre.

De nouveaux bassins d'assainissement seront également réalisés entre la RD432 et la RN532.

Incidences sur les bretelles de la LACRA et modalités d'accès aux Couleures

La bretelle de sortie n°35 (sens Romans - Valence) vers la zone commerciale des Couleures va rouvrir. Elle rejoindra le giratoire du Chantre par un tracé provisoire sur cette étape n°9. Nous recommandons aux usagers de respecter les limitations de vitesse et de faire preuve de prudence.

En parallèle, cette nouvelle étape va nécessiter la fermeture des bretelles Est de l'échangeur n°35 de la LACRA :

- En provenance du Sud, il ne sera pas possible de sortir à l'échangeur n°35 pour rejoindre directement les Couleures. Les usagers devront sortir à l'échangeur suivant (n°2) du Plovier.
- En provenance des Couleures, il ne sera pas possible d'accéder à la RN532 via l'échangeur n°35 en direction de Grenoble/Romans. Les usagers devront emprunter la RD432 et rejoindre l'échangeur (n°2) du Plovier.

Un fléchage adapté sera mis en place sur les itinéraires de déviation.

Pour rappel, l'ensemble des commerces reste accessible pendant toute la durée des travaux.

Liaisons principales

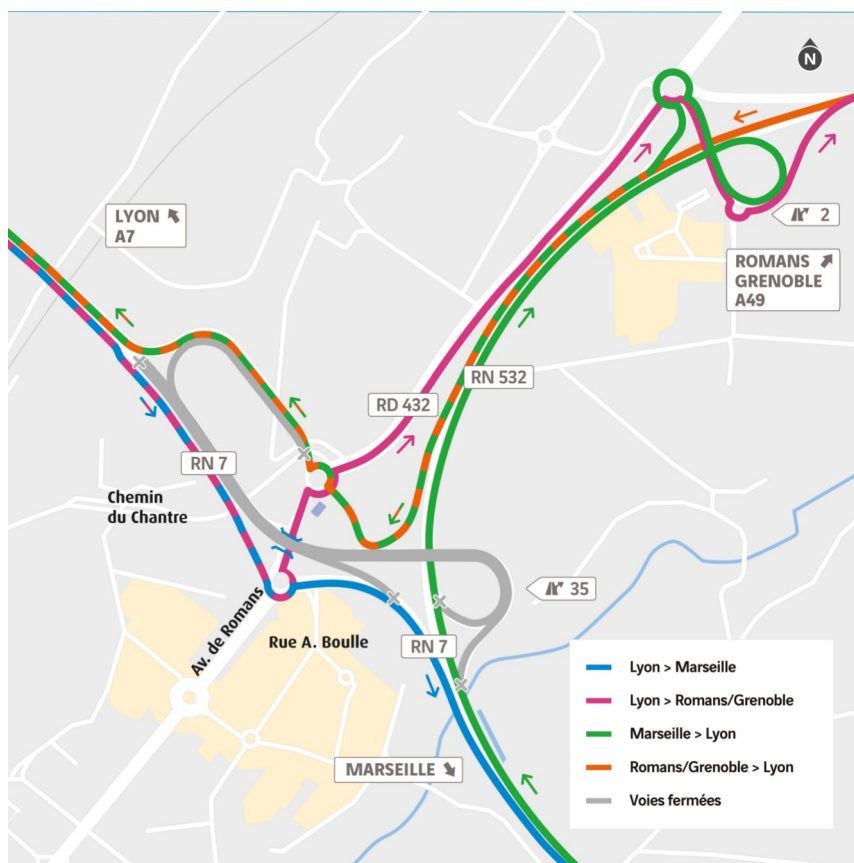
Pour cette nouvelle étape, la mise en service du giratoire Boule et l'abandon du giratoire provisoire apportent les modifications suivantes pour les grandes liaisons :

Pour faire Lyon – Marseille, les usagers ne passeront plus par le giratoire du Chantre et le giratoire provisoire. Les usagers de la RN7 Nord devront sortir vers le giratoire Boule et prendre la bretelle d'insertion vers la RN7 Sud en direction de Marseille.

Pour faire Marseille – Lyon, les usagers devront sortir à l'échangeur n°2 du Plovier, rejoindre le giratoire du Chantre via la RD432 et accéder à la RN7 Nord en direction de Lyon.

Pour faire Lyon – Grenoble/Romans, les usagers en provenance de la RN7 Nord devront sortir vers le giratoire Boule, passer sous l'ouvrage d'art n°2, rejoindre le giratoire du Chantre et atteindre l'échangeur du Plovier (n°2) pour accéder à la RN532.

Enfin, pour faire Grenoble/Romans – Lyon, les usagers pourront sortir à la bretelle de sortie n°35, atteindre le giratoire du Chantre et rejoindre la RN7 en direction de Lyon.



Cabinet du Préfet

Service départemental de la communication interministérielle

Tel : 06 77 18 96 78 – 07 85 77 63 10 - 07 87 01 99 92 -

Mél : pref-communication@drome.gouv.fr



Préfet de la Drôme



@Prefet26

2 nuits de bascule les 18 et 19 mars

Sous réserve des conditions météorologiques, le passage à cette nouvelle configuration se fera les nuits des 18 et 19 mars (horaires prévisionnels 21h – 6h), notamment en raison des raccordements de bretelles avec les RN 7 et RN 532.

Pour être informés de l'actualité du chantier et de l'avancement des travaux pendant toute la durée de l'opération, les riverains, usagers et commerçants peuvent consulter le site internet www.carrefourdescouleurs.fr. Ils peuvent également s'inscrire au [système d'alerte](#) pour recevoir une notification par mail à chaque nouvelle actualité.

L'aménagement du carrefour des Couleurs est cofinancé par l'État (64,3%), le conseil départemental de la Drôme (34,3%) et Valence Romans agglomération (1,4%).

La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, service de l'État en région, assure la maîtrise d'ouvrage de cet aménagement.

Cabinet du Préfet

Service départemental de la communication interministérielle

Tel : 06 77 18 96 78 – 07 85 77 63 10 - 07 87 01 99 92 -

Mél : pref-communication@drome.gouv.fr



Préfet de la Drôme



@Prefet26